



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°228

JANVIER 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Présents : 17

Absents excusés : Karine BERTHO qui donne pouvoir à Céline BAILLY

Hervé MICHAUD qui donne pouvoir à Martine PENOT

Avant l'ouverture du conseil, le Maire a donné la parole au président de l'association ADEVSAS (Association Défense de l'Environnement Vert et de la Santé à Saint Dolay) Monsieur LEVESQUE, pendant 15 minutes sur le projet d'implantation d'éoliennes.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 20

Céline BAILLY est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015.
- 2- DELIBERATIONS.
 - a- Choix du bureau d'études pour réaliser le diagnostic des réseaux d'assainissement collectif.
 - b- Validation du projet d'extension de l'éclairage public rue de la Fouée.
 - c- Arc Sud Bretagne :
 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.
 - Cession des terrains du SIVOM à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.
 - d- Recrutement d'une personne en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).
 - e- Renouvellement de la ligne de trésorerie.
 - f- Projet convention Enfance/Jeunesse avec la commune de THEHILLAC.
 - g- Avis du Conseil Municipal sur le projet d'implantation d'éoliennes à SAINT DOLAY.
- 3- Informations diverses :
 - a- Proposition d'un nouveau membre au CCAS (remplacement de Thierry GAÏDANO).
 - b- Site internet ouvert le samedi 9 janvier 2016 (quelques précisions).
- 4- Questions diverses.
 - a- Borne « Le Relais » dégradée.
 - b- Planning de formation des élus.
 - c- Participation des élus aux vœux des communes d'ARC SUD BRETAGNE.
 - d- Promotion d'un agent communal.
 - e- Points d'apport volontaire (conteneur à verres).

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

a- Choix du bureau d'études pour réaliser le diagnostic des réseaux d'assainissement collectif.

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres concernant l'étude de diagnostic des réseaux de l'assainissement collectif. Quatre bureaux d'études ont transmis une offre et la commission d'appel d'offres propose de retenir le mieux disant, IRH de PLOEMEUR pour la somme de 36 990 € HT. Il rappelle que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionne ces études à hauteur de 60%.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le marché.

b- Validation du projet d'extension de l'éclairage public rue de la Fouée.

Yves BERTHO rappelle que dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, il a été demandé au SDEM un devis pour ajouter 4 lampadaires dans la rue de la FOUÉE. Le montant de ces travaux est de 2300 € HT avec une participation du SDEM de 690 €. Il restera à la charge de la commune une somme de 1610 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité

c- Arc Sud Bretagne :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'ARC SUD BRETAGNE a modifié ses statuts à la demande du comptable du Trésor Public. Les anciens statuts ne permettaient pas de refacturer un certain nombre de prestations auprès de ses communes membres. Il y a eu aussi quelques articles actualisés. Les articles VII.1 ; VII.2 ; VIII.2 ; IX.2 ; IX.4 ; XI.1 ; XI.2 et XI.3 ont été modifiés.

Accord du conseil à l'unanimité

- Cession des terrains du SIVOM à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Monsieur le Maire rappelle que pour transformer le SIVOM de La Roche Bernard en SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), il est nécessaire de procéder à la cession des parcelles cadastrées ZW145 et ZW148 d'une superficie de 17 291 m², qui accueilleraient l'incinérateur déconstruit en 2015. Ces deux parcelles sont cédées à titre gratuit à la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE. En contrepartie un engagement financier de chaque commune membre de l'ancienne compétence « incinérateur » du SIVOM est sollicité jusqu'au 31 décembre 2025, si d'autres travaux s'avéraient nécessaires. Le SIVOM n'ayant toujours pas reçu le rapport de la DREAL qui doit confirmer l'absence de pollution, certains élus regrettent ce manquement pour prendre une décision.

Accord du conseil 12 pour et 7 abstentions

d- Recrutement d'une personne en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Mme LOYER (Directrice Générale des Services) explique aux élus qu'une augmentation du nombre d'enfants participant aux TAPS (Temps d'Activités Périscolaires) nécessite un renfort de l'équipe d'animateurs. Un recrutement d'une personne en contrat aidé a été réalisé et la prise en charge de l'état est de 70% sur une base de 20 heures par semaine.

Accord du conseil à l'unanimité

e- Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie pour palier éventuellement à un manque de trésorerie dans le cours de l'année. Trois banques ont été consultées et il propose de retenir le Crédit Agricole du Morbihan mieux disant pour un montant de 200 000 € avec un taux basé sur l'EURIBOR moyenné 3 mois auquel il faut ajouter une marge de 1,63 %.

Accord du conseil à l'unanimité.

f- Projet convention Enfance/Jeunesse avec la commune de THEHILLAC.

Emmanuelle GONÇALVES fait part aux élus qu'un projet de convention avec la commune de THEHILLAC est nécessaire pour accueillir les enfants au centre de loisirs de SAINT DOLAY. Dans cette convention il est précisé que les enfants de THEHILLAC bénéficieront du même tarif que ceux de SAINT DOLAY. En contrepartie, la commune de THEHILLAC s'engage à verser le reste à charge (charges de fonctionnement auxquelles sont déduites les participations des familles et aides des institutions)

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer cette convention.

g- Avis du Conseil Municipal sur le projet d'implantation d'éoliennes à SAINT DOLAY.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'enquête publique qui s'est terminée le 22 janvier 2016, le conseil municipal doit délibérer pour donner un avis dans les 15 jours qui suivent.

Il rappelle aussi les différentes dates concernant ce projet d'implantation d'éoliennes sur la commune :

- Fin 2007 la société SYSCOM repère plusieurs zones sur la commune de SAINT DOLAY et propose aux élus de créer une ZDE (Zone de Développement Eolien) en mai 2008.
- Le Préfet du Morbihan autorise la création d'une ZDE le 16/12/2010.
- Le 25/08/2011 la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a de nouveau validé la ZDE après la création d'ARC SUD BRETAGNE au 1^{er} janvier 2011.
- Le 06/12/2012 la société SYSCOM organise une réunion publique du projet d'implantation d'éoliennes, salle polyvalente à SAINT-DOLAY.
- Le permis de construire a été délivré le 09/03/2015.

Le projet de SYSCOM est d'installer 4 éoliennes Enercon E92 de 2,35 MW, soit 9,4 MW total. Le mât sera de 100 mètres de haut et les pales de 46 mètres. La vitesse de rotation est de 10 à 17 tours/minute et la production maximum est atteinte avec des vents de 45 km/heure. La durée d'exploitation est de 25 ans avec une extension possible de 5 ans suivie d'une déconstruction.

Les avantages financiers :

- le versement d'une aide locale à des fins d'utilité publique serait de 53 500 € pour la commune de SAINT-DOLAY.
- La TFB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) pour environ 6 000 € versée à la commune.
- L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) d'environ 65 800 €/an.
- La CET (Contribution Economique Territoriale) d'environ 28 200 €/an.

Ces deux dernières recettes seront réparties entre la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE à hauteur de 70 % et le Département du Morbihan à hauteur de 30 %.

Les inconvénients d'après l'association ADEVSAS :

Impacts sanitaires forts pour l'homme ; Impacts social grave ; Impacts sur la faune et la flore ; Impacts paysagers et patrimoniaux ; Perte de la qualité de vie et future désertification du territoire rural ; Intérêts mineurs de l'éolien sur le plan écologique ; Impacts sur les exploitations agricoles et démantèlement des éoliennes.

Après chaque sujet évoqué ci-dessus quelques élus et principalement Mme Martine PENOT se sont exprimés sur l'intérêt de ce projet.

Après ce débat entre élus, le Maire a fait voter à bulletins secrets.

Accord du conseil 12 pour, 4 contre et 3 abstentions.

3- Informations diverses.

a- Proposition d'un nouveau membre au CCAS (remplacement de Thierry GAÏDANO).

Mme Delphine RABILLARD est nommée membre du CCAS en remplacement de Thierry GAÏDANO.

b- Site internet ouvert le samedi 9 janvier 2016 (quelques précisions).

Joël GERLIGAND rappelle que depuis le 9/01/2016 le site internet de la commune de SAINT DOLAY est ouvert. Dans l'attente de la mise à jour des moteurs de recherche, les internautes peuvent y accéder avec l'adresse complète : www.saintdolay.fr.

Les associations et les commerçants-artisans de la commune désirant mettre une information sur la page « actualité », doivent envoyer leur article à l'adresse mail : siteinternet@saintdolay.fr au format WORD ou EXCEL avec photo 2 à 3 semaines avant chaque évènement.

4- Questions diverses.

a- Borne « Le Relais » dégradée.

La borne « Le Relais » qui permet de recevoir chiffons, vêtements et chaussures installée au point d'apport volontaire en face de la salle des sports a été vandalisée. Ces bornes sont la propriété de l'association et celle-ci bénéficie de la revente des produits déposés. Suite à ce problème et à l'isolement du site, les élus vont proposer un nouvel emplacement car c'est la 3^{ème} fois en un an que cette borne est dégradée.

b- Planning de formation des élus.

Un planning de proposition de formation a été remis à chaque élu et le Maire demande à chacun de réfléchir sur les sujets qui peuvent l'intéresser.

c- Participation des élus aux vœux des communes d'ARC SUD BRETAGNE.

Le Maire s'excuse pour avoir omis de remettre à chaque élu le calendrier des vœux des communes de la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE. Malgré cette omission, quelques élus ont pu accompagner le Maire sur 2 communes.

d- Promotion d'un agent communal.

Jacqueline RENAUD demande des précisions sur la promotion d'un agent communal. Le Maire rappelle que c'est lui qui valide le changement de catégorie des agents. Cette personne a 25 ans d'ancienneté, elle encadre une équipe de plusieurs agents et a obtenu un concours lui permettant d'accéder à la catégorie B.

e- Points d'apport volontaire (conteneur à verres).

Jacqueline RENAUD signale que beaucoup de débris de verres jonchent le sol au point d'apport volontaire et demande qui est responsable en cas d'accident. La sécurité sur la commune est de la responsabilité du Maire et nous déplorons l'incivilité de certaines personnes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 25 FEVRIER 2016 A 20 HEURES

Le CLUB de KARATE de SAINT DOLAY organise le 27 Février à 20 heures un loto à la salle polyvalente, ouverture des portes à 18 heures.

Le Brochet de Basse Vilaine Informe que le point de vente des cartes de pêche est désormais au Bar des Sportifs 4 rue Jeanne d'Arc à SAINT DOLAY.

FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER

L'Espace Emploi Formation d'ARC SUD BRETAGNE et Pôle Emploi organisent pour la 11^{ème} année, le FORUM de L'EMPLOI SAISONNIER destiné à toutes les entreprises de notre territoire et à tous les demandeurs d'emploi.

Le Mardi 16 Février 2016 de 9 h à 12 h 30 Salle du LENN à AMBON

A partir de 8H30 : Accueil et installation des entreprises

De 9 h à 12 h 30 : ouverture du FORUM

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent préparer leur entretien avec les employeurs peuvent s'adresser à l'espace emploi formation de MUZILLAC au 02.97.41.68.75.